



Dispositif ALERTE COMMERCES

CHARTRE DU COMMERÇANT VIGILANT

Engagement n° 1 :

Je me suis engagé dans le dispositif « ALERTE COMMERCES », mis à disposition par la Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Charente en partenariat avec les forces de Police et de Gendarmerie, afin de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière, pour :

- ✓ *rassurer ma clientèle et sécuriser la ville et nos commerces,*
- ✓ *dissuader d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement (méthode « Toucher-Regarder-Incliner », au rendez-moi), aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres etc. ...,*
- ✓ *prévenir mes collègues commerçants, artisans et/ou prestataires de services pour éviter qu'ils ne soient victimes à leur tour d'un acte délictueux similaire et être réactif pour permettre l'arrestation des malfaiteurs.*

Pour ce faire, j'appose la vitrophanie spécifique « ALERTE COMMERCES » sur ma vitrine, porte d'entrée ou étalage de manière bien visible.

Engagement n° 2 :

En cas de vol à main armée, diffusion de fausse monnaie et/ou de chèques volés, de tentative d'escroquerie, j'alerte immédiatement la Gendarmerie ou la Police en composant le « 17 » en précisant Alerte Commerces (qui reste le réflexe élémentaire indispensable) afin que l'information puisse être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps.

Engagement n° 3 :

Cet engagement me donne un nouveau rôle, celui de « Commerçant Vigilant », qui participe activement à la vie économique et sociale de mon territoire tout en veillant à la tranquillité de nos commerces.

Je communique sur ce nouveau rôle en affichant la présente charte dans mon point de vente
...

REFERENT LOCAL SURETE



REFERENT LOCAL CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

